



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 9

Réunion du : **Mercredi 10 Novembre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Référent C. Féminine
de séance : **M. Raymond CAZEAUX**

Secrétaire : **Mme Huguette CARPENTIER**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



**Le port du masque est obligatoire dans les
locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de
présenter un Pass Sanitaire
(Attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**





ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Désidérata

INFORMATIONS

* MODIFICATION D'HORAIRE

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du District du Var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'un éducateur ou manque d'effectifs n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

La Commission des Activités Sportives section FEMININE reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

* RAPPEL

Le permis de conduire est conseillé pour accompagner les Féminines séniors.

CORRESPONDANCES

LA VALETTE demande le report de son match Séniors à 8 Poule A du 13.11.2021 c/ ASPTT TOULON.
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission donne son accord et dit match à jouer le 14.11.2021

FORFAIT GENERAL

U15 Féminines - SIX-FOURS LE BRUSC. Amende financière de 92 €.

Ce forfait général intervenant avant ou à la date prévue au calendrier pour le dernier match « ALLER » du championnat, les matches joués par cette équipe seront considérés comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (Art.64.f des R.S du district)

REPORT DE MATCH

LE DISTRICT DU VAR A REPORTE TOUS LES MATCHS DU 30 ET 31 OCTOBRE 2021 AU 21.11.2021. CAUSE ALERTE ORANGE.

A jouer le Jeudi 18 Novembre 2021

Séniors à 8 Poule C

STE MAXIME / LA LONDE 1 du 31.10.2021 (53084.1)



DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENT

Séniors à 11

HYERES FC / SPORTING CLUB TOULON 2 du 08.11.2021 (53022.1)

Séniors à 8 Poule B

US VAL DU D'ISSOLE / O.ST MAXIMIN 1 du 09.11.2021 (53072.1)

Séniors à 8 Poule C

FC PUGETOIS / LORGUES ET.S du 08.11.2021 (53088.1)

U15F à 8

O.ST MAXIMIN / LORGUES ET.S du 08.11.2021 (53456.1)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ere} parution

Séniors à 8 – Poule B

AS BRIGNOLES 2 / US PIGNANTAISE 1 du 07.11.2021 (53073.1)

Séniors à 8 – Poule C

FC PUGETOIS 1 / LORGUES ET.S 2 du 07.11.2021 (53088.1)

QUI PEUT JOUER ?

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées
Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

Séniors F à 8

ROQUEBRUNE – US VAL ISSOLE

Clubs ne pouvant jouer que le Samedi

U15F à 8

LORGUES



District du Var de Football



Prochaine réunion
Jeudi 17 Novembre 2021

Le Président : Guy BOUCHON
Le Référent C. Féminine : Raymond CAZEAUX
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER